

Nombre de conseillers En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 10  
Absents : 3

L'an deux mille vingt-deux le lundi 11 juillet à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation : N°2022\_D24 : Urbanisme dénomination de voie.  
Le 4 juillet 2022

**Présents :** AUSSILLOU Pierre, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

**Absents :** LECUTIER Jean-Marc

**Absents donnant procuration :**

KAMILLE Abou-kanh donne procuration à CABROL Jacqueline  
BERNA Martine donne procuration à MILHET Benoit

**Secrétaire de séance :**

AUSSILLOU Pierre, a été nommé secrétaire de séance.

En application de l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de décider des dénominations des voies.

Mme Le Maire propose au conseil municipal d'effectuer la dénomination d'une voie située à la Peyrarque Basse, sur la Route d'Augmontel à Anglès sur la RD 61.

En conséquence, Mme Le Maire propose d'approuver la dénomination ci-dessous :

N° Annexes	Voie à dénommer	Dénominations Proposées
1	Impasse à La Peyrarque Basse qui se trouve sur la Route d'Augmontel à Anglès Sur la RD 61	Impasse de la Peyrarque Basse

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Approuve la dénomination de voie telle que proposée.

Fait à Boissezon le 11 juillet 2022,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

**Certifié exécutoire** Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
**compte tenu de la** Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
**transmission à la sous-** Municipal.

préfecture

Le 12 juillet 2022

Le Maire, Jacqueline CABROL.

Fait à Boissezon

Le 12 juillet 2022